

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
191^e année
19 mars 2015
n° 11 / 7636^e
pages 617 à 672



CHRONIQUE / Propriété littéraire et artistique

Détruire, dit-elle: le rapport Reda de la commission juridique du Parlement européen sur le droit d'auteur

> Frédéric Pollaud-Dulian

639

ÉDITORIAL

617 *Affaire Dieudonné* : suite et fin ?, *Christophe Jamin*

ACTUALITÉS

- 621 Crédit à la consommation : preuve de la livraison du bien acquis par le prêt
- 622 Transport aérien (appel en garantie) : inapplicabilité de la Convention de Varsovie
- 626 Gestation pour autrui (statut des enfants) : position du *Tribunal supremo* espagnol
- 628 Garde à vue : déloyauté de la sonorisation des cellules

POINT DE VUE

637 « Liberté, égalité, fraternité », quelle valeur ?, *Karine Parrot*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 644 **Chronique** : Chasse-trape des dispositions de l'article 1408 du code civil : doit-il s'appliquer en cas d'indivision complexe préexistante ?, *Ilan Khayat*
- 649 **Panorama** : Contentieux familial, *Mélina Douchy-Oudot*
- 657 **Notes** : La distinction entre restitution et indemnisation, *note sous Civ. 3^e, 28 janv. 2015, Frédéric Rouvière*
- 661 La perte de chance de constituer une nouvelle famille constitue un préjudice d'établissement, *note sous Civ. 2^e, 15 janv. 2015, Maïté Saulier*
- 666 La guerre de la preuve par oui-dire n'aura pas lieu : la jurisprudence européenne s'aligne sur la jurisprudence britannique, *note sous CEDH 16 déc. 2014, Jean-François Renucci*
- 668 Le bail rural à long terme d'au moins 25 ans « à long préavis » relève-t-il du régime des baux à long terme d'au moins 18 ans ?, *note sous Civ. 3^e, 15 oct. 2014, Franck Roussel*

ENTRETIEN

321511



Dalloz

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUTBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 485 € HT (495,19 € TTC)

Étranger: 551 € HT

Prix au numéro: 22,46 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Mars 2015

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 581 IZ

TVA FR 69572195550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Christophe Jamin

617

Affaire Dieudonné: suite et fin ?



620

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Transparence tarifaire (pénalités):
inapplicabilité à la vente d'un fonds
de commerce, *Com.* 3 mars 2015

Déséquilibre significatif: demande
par le ministre de cessation des pratiques,
Com. 3 mars 2015

Consommation

Crédit à la consommation: preuve de la
livraison du bien acquis par le prêt,
Ti Lens, 10 févr. 2015

Contrat d'affaires

Transport aérien (appel en garantie):
inapplicabilité de la Convention de Varsovie,
Civ. 1^{re}, 4 mars 2015

Société et marché financier

Opération d'initié (informations privilégiées):
portée de la directive du 28 janvier 2003,
CJUE 11 mars 2015

623

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité du fait des produits
défectueux: portée du défaut potentiel d'un
appareil médical, *CJUE* 5 mars 2015

Responsabilité du médecin: obligation
de se renseigner avant l'intervention,
Civ. 1^{re}, 5 mars 2015

Préjudice d'agrément temporaire:

rattachement au « déficit fonctionnel
temporaire », *Civ.* 2^e, 5 mars 2015

Accident de la circulation (procédure):
application aux demandes de l'autorité
de la chose jugée, *Civ.* 2^e, 5 mars 2015

Assurance de groupe (invalidité):
conséquence de la rupture du contrat de
travail, *Civ.* 2^e, 5 mars 2015

Famille-Personne-Succession

Enlèvement international: appréciation de la
résidence habituelle de l'enfant,
Civ. 1^{re}, 4 mars 2015

Gestation pour autrui (statut des enfants):
position du *Tribunal supremo* espagnol,
Tribunal supremo espagnol, 2 févr. 2015

Séparation de biens (évaluation des créances
personnelles): portée d'un accord
dérogatoire, *Civ.* 1^{re}, 4 mars 2015

627

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Étranger (délit d'aide au séjour irrégulier):
nécessité d'une contrepartie directe ou
indirecte, *Crim.* 4 mars 2015

Procédure pénale

Garde à vue: déloyauté de la sonorisation
des cellules, *Cass., ass. plén.*, 6 mars 2015

630

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Contrat administratif: portée du déséquilibre
dans les relations contractuelles,
CE 27 févr. 2015

Contrat administratif: portée de l'illégalité
d'une clause de révision des tarifs,
Civ. 1^{re}, 5 mars 2015

Nouvelle organisation territoriale: adoption
du texte par l'Assemblée nationale

Santé publique

Hospitalisation d'office: distinction entre
hospitalisation à temps partiel et complète,
Civ. 1^{re}, 4 mars 2015

632

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Procédure disciplinaire (prescription):
portée d'une rupture conventionnelle,
Soc. 3 mars 2015

Rupture conventionnelle: portée sur un
licenciement antérieur, *Soc.* 3 mars 2015

Rupture conventionnelle: portée sur
l'exercice du pouvoir disciplinaire de
l'employeur, *Soc.* 3 mars 2015

Harcèlement moral et discrimination:
préjudices différents et réparations
spécifiques, *Soc.* 3 mars 2015

Contrat de travail franco-marocain:
détermination de la loi applicable,
Soc. 3 mars 2015

Référé prud'homal (mesure conservatoire):
injonction de reprendre le paiement d'un
salaire, *Soc.* 3 mars 2015

Agent de la SNCF: exclusion des règles du
code du travail, *Soc.* 3 mars 2015

Sécurité sociale

Amiante (préjudice d'anxiété): inscription
obligatoire sur la liste des entreprises
concernées, *Soc.* 3 mars 2015

Amiante (préjudice d'anxiété): conditions de
la réparation de plein droit, *Soc.* 3 mars 2015

636

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Profession juridique et judiciaire

Profession d'avocat:
exercice par un professeur d'Université
ou un enseignant-chercheur



POINT DE VUE

637

« Liberté, égalité, fraternité », quelle valeur ?
par Karine Parrot



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

639

Détruire, dit-elle: le rapport Reda de la commission juridique du Parlement européen sur le droit d'auteur
par Frédéric Pollaud-Dulian

644

Chasse-trappe des dispositions de l'article 1408 du code civil: doit-il s'appliquer en cas d'indivision complexe préexistante ?
par Ilan Khayat

PANORAMA

649

Contentieux familial
janvier 2014 - décembre 2014
par Mélina Douchy-Oudot

NOTES

657

La distinction entre restitution et indemnisation,
note sous Civ. 3^e, 28 janv. 2015
par Frédéric Rouvière

661

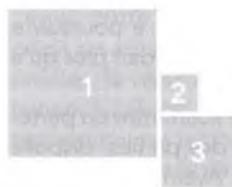
La perte de chance de constituer une nouvelle famille constitue un préjudice d'établissement,
note sous Civ. 2^e, 15 janv. 2015
par Maïté Saulier

666

La guerre de la preuve par oui-dire n'aura pas lieu: la jurisprudence européenne s'aligne sur la jurisprudence britannique,
note sous CEDH, 16 déc. 2014
par Jean-François Renucci

668

Le bail rural à long terme d'au moins 25 ans « à long préavis » relève-t-il du régime des baux à long terme d'au moins 18 ans ?
note sous Civ. 3^e, 15 oct. 2014
par Franck Roussel



ENTRETIEN

672

Jean-Michel Hayat - Le plaider coupable: une révolution culturelle ?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).